

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2023

**DELIBERATION N°CD2023-
10/1/5
DOSSIER N°5951**

CONTRAT DE PROJET : CAMPUS CONNECTE

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD
Thierry BOURGUIGNON à Jean-Jacques LOZACH
Delphine CHARTRAIN à Jérémie SAUTY
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Thierry GAILLARD
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Mary-Line GEOFFRE
Renée NICOUX à Eric BODEAU
Isabelle PENICAUD à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN

OBJET : CONTRAT DE PROJET : CAMPUS CONNECTE



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la*

Creuse,

VU le rapport CD2023-10/1/5 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,

D'adopter la proposition d'emploi de « coach/tuteur de proximité », au sein de la Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports sous l'autorité hiérarchique du service de la coordination collèges et à son recrutement sur la base d'un contrat de projet, comme détaillée ci-après.

Poursuivant son action en faveur du développement de la Creuse et de l'épanouissement de la jeunesse creusoise plus particulièrement en poursuite d'études post-bac, le Conseil départemental propose l'implantation d'un campus connecté pour la rentrée 2024 qui s'appellera pour la Creuse « Guéret C@mpus 2.3 », au sein du pôle universitaire Jules FERRY de Guéret dont le lieu est la propriété du Conseil départemental.

Ce projet fera l'objet d'une expérimentation, menée sur 3 années, avec une approche partenariale associant la ville de Guéret, les intercommunalités creusoises et l'Université de Limoges en s'appuyant sur la recherche de solutions de financement (Etat, Région) à même d'accompagner cette phase d'expérimentation.

Le dispositif Guéret C@mpus 2.3 est destiné aux étudiants qui souhaitent poursuivre, près de chez eux, des formations à distance dans l'enseignement supérieur en bénéficiant d'un accompagnement de proximité au sein d'un espace de travail. Il vise à donner les moyens de surmonter les barrières géographiques, urbaines et sociales à tous ceux qui veulent réussir dans l'enseignement supérieur. Cet outil permet de répondre à un besoin exprimé par les jeunes de poursuivre leurs études à proximité de leur domicile dans un environnement propice à leur réussite. Il permet aux étudiants d'envisager sereinement la suite de leurs études en mettant de côté le contexte financier et/ou familial.

Afin de promouvoir ce nouveau service auprès des futurs étudiants du territoire creusois, et de le rendre accessible au plus grand nombre, il convient de développer des liens avec les collectivités territoriales environnantes et les établissements d'enseignement secondaire issus de ces territoires et notamment les lycées. Le Conseil départemental de la Creuse souhaite développer l'offre de formation en enseignement supérieur sur son territoire et à termes de l'adapter à ses besoins en formation supérieure. Ce dispositif peut contribuer à répondre à cet enjeu.

Il convient de souligner, qu'au sein du dispositif, chaque étudiant sera encadré, motivé, accompagné par un tuteur/coach de proximité, recruté et rémunéré par le Conseil départemental de la Creuse. Cet accompagnement personnalisé assuré par le coach/tuteur contient plusieurs dimensions :

- Un accompagnement personnalisé dans les études : individuel, administratif, méthodologique et motivationnel, en réponse à l'isolement créé par l'enseignement à distance. Selon une approche ascendante, celui-ci sera ajusté aux besoins de l'étudiant pour développer son autonomie.
- Un accompagnement collectif pour travailler sur des problématiques communes et favoriser un esprit de « promotion » (ateliers, animations).
- Un accompagnement hors champ des études : rencontre avec des professionnels de terrain pour un premier contact avec le monde du travail (entreprise, association, fonction publique etc.), mise en relation simplifiée avec des acteurs de l'insertion professionnelle (pôle emploi, mission locale, bilan de compétence, VAE etc.) et accès à une vie étudiante (orientation, médiathèques, médecine universitaire, démarches auprès du CROUS, activités de loisirs etc.).

Les charges financières du projet seront réparties entre les partenaires du projet : ville de Guéret, EPCI, Université, Département, Région, Etat. L'université de Limoges, exploitante du Campus universitaire de Guéret, met à disposition une salle dédiée et l'ensemble de l'infrastructure et services du site pour l'accueil des étudiants du Campus connecté.

Le coach/tuteur devra avoir une parfaite connaissance du milieu universitaire. Son profil, de préférence, Assemblée Départementale du 12/10/2023 - Dossier n°5951

devra être celui d'un doctorant. Les différents partenaires se partageront le coût de la rémunération du coach/tuteur défini autour de 51 000 € chargée, de la manière suivante :

- 17 000 € pour la Ville de Guéret,
- 17 000 € pour les EPCI,
- 17 000 € pour le Conseil départemental de la Creuse.

Cet emploi non permanent relève de la catégorie A, sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux – tous grades.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET